

Recrutement : Travailleur(euse) social(e) (H/F/X) (B1) (appel externe)

Le C.P.A.S. d'Oupeye recrute un travailleur(euse) social(e) (H/F/X) par appel à recrutement externe, au grade B1.

Candidature **jusqu'au 15 juin 2026**, adressées à l'attention de Monsieur le Président, rue sur les Vignes 37 à 4680 OUPEYE, **soit par courriel sur cpas@cpas-oupeye.be, soit par courrier déposé à l'accueil contre accusé de réception, soit sous pli recommandé à la poste**, comprenant : lettre de motivation, curriculum vitae, extrait de casier judiciaire modèle II, copie du diplôme de bachelier assistant(e) social(e), infirmier(e) gradué(e) social(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou infirmier(e) social(e) ou attestation de fréquentation de 3^e année académique 2025-2026 (de ce même diplôme)

Il est à noter, pour les personnes ne disposant pas encore du diplôme requis, que celui-ci sera requis pour l'engagement.

Toute candidature ne respectant pas ces conditions sera déclarée comme irrecevable.

Informations générales

Nombre de poste demandé : poste de remplacement et poste vacant

Lieu de travail : C.P.A.S d'Oupeye, rue sur les Vignes 37 à 4680 OUPEYE

Date de clôture des candidatures : 15 juin 2026

Conditions d'accès au poste

Accès à la profession :	Par recrutement : B1	<ul style="list-style-type: none">• Répondre aux conditions prévues à l'article 15 du statut administratif tel que modifié.• Être titulaire d'un diplôme (reconnu par les Communautés) :<ul style="list-style-type: none">- bachelier assistant(e) social(e),- infirmier(e) gradué(e) social(e) spécialisé en santé communautaire- infirmier(e) social(e) ;• Avoir réussi l'examen d'accession suivant :<ul style="list-style-type: none">a) épreuve écrite :<ul style="list-style-type: none">- résumé et commentaires d'une conférence sur un sujet d'ordre social intéressant plus particulièrement les C.P.A.S. ainsi qu'un test de vocabulaire : 15 points- connaissance des pouvoirs locaux, du fonctionnement du C.P.A.S. et de la Loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S., ainsi que sur les missions des C.P.A.S. et sur le rôle que doit tenir un éducateur(e) spécialisé(e) CPAS : 45 points
--------------------------------	-------------------------	---

		<p>Un échec à la seconde partie de cette épreuve écrite (moins de 22,5/45) est éliminatoire pour le reste de la procédure.</p> <p>b) épreuve orale :</p> <p>Présentation d'un sujet au choix du (de la) candidat(e) : commentaires et discussion permettant notamment de déceler le degré d'intelligence du (de la) candidat(e), son sens pratique, sa maturité et sa sociabilité.</p> <p>Cette épreuve comportera, en outre, des questions susceptibles de révéler l'esprit critique de l'examiné(e) à l'endroit des hommes et des choses de son temps et de permettre aux examinateurs de compléter leur information sur les qualités et connaissances de l'examiné(e) et d'apprécier particulièrement, par une épreuve dans laquelle celui-ci(elle-ci) aurait une large part d'initiative, ses qualités d'investigation et d'objectivité : 40 points</p> <p>Seront considérés comme ayant satisfait aux épreuves les candidats qui auront obtenu 5/10 à chaque épreuve et 6/10 sur l'ensemble de celles-ci.</p>
	Par rétrogradation volontaire définitive	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'une échelle BM, AM1 spécifique ou AM2. • Disposer des diplômes requis pour l'échelle B1. • Disposer d'une évaluation au moins « à améliorer ».
Évolution de carrière :	B1 → B2	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une évaluation au moins « à améliorer » • Disposer de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 ans d'ancienneté à l'échelle B1 ○ ou 4 ans d'ancienneté à l'échelle B1 si l'agent a un diplôme universitaire ou assimilé
	B2 → B3	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une évaluation au moins « à améliorer » • Disposer de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 ans d'ancienneté à l'échelle B2 ○ ou 4 ans d'ancienneté à l'échelle B2 si l'agent a un diplôme universitaire ou assimilé

Description de fonction – Travailleur(euse) social(e)

Missions :

Le travailleur social a pour mission, en vue de la réalisation des objectifs définis à l'article 1^{er} de la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale et en exécution des tâches qui lui sont confiées par le Directeur général au nom du Conseil de l'Action sociale, du Bureau permanent ou du Comité spécial du Service social, d'aider les personnes et les familles à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elle se trouvent. A cette fin, il procède, notamment, aux enquêtes préparatoires aux décisions à prendre, fournit la documentation et les conseils et assure la guidance sociale des intéressés (article 47 et 60 de la Loi organique des Centres publics d'Action sociale).

Liens hiérarchiques

N+1 : le travailleur social en chef

N+2 : la cheffe de bureau spécifique responsable des services sociaux

N+3 : la Directrice Générale

<p style="text-align: center;"><u>Compétences spécifiques à la fonction (indépendamment des compétences communes à tous les agents du CPAS)</u></p>
--

Savoir

- Avoir une connaissance approfondie du secteur social.
- Avoir une connaissance approfondie de la Loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S., de la Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, de la Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale, et leurs arrêtés applicatifs.
- Avoir une connaissance minimale des lois pouvant être liées à sa fonction (code du logement, code wallon de l'action sociale, ...) et savoir y rechercher des informations pertinentes.
- Évoluer avec les outils technologiques et informatiques mis à disposition du travailleur.

Savoir-être

- Être empathique.
- Être assertif.

Savoir-faire

- Respecter le secret professionnel attaché à la fonction.
- Assurer le suivi des diagnostics d'enquête sociale.
- Inscrire les demandes d'aides sociales et présenter les faits relatifs au dossier individuel de la personne accompagnée dans l'enquête sociale.
- Communiquer des informations utiles et pertinentes au bénéficiaire.
- Respecter les procédures légales et internes en lien à une demande d'aide sociale.
- Utiliser les outils informatiques propres à sa spécialité.
- Constater des faits relatifs à la situation du demandeur en se rendant sur le terrain.
- S'assurer du respect des conditions déterminées dans la Loi organique des C.P.A.S.
- S'assurer du respect des délais de réaction convenus dans la Loi organique des C.P.A.S. et de toute autre législation en lien avec sa fonction.
- Maintenir et créer des collaborations au sein de l'Institution et à l'extérieur en respectant le cadre imposé.
- Participer à la formation continuée (individuelle ou collective).
- Mettre en pratique les acquis de la formation en concertation avec le responsable et l'équipe.
- Participer à l'accueil des stagiaires (accueillir, informer, guider, évaluer).

Le descriptif complet peut-être obtenu sur demande.

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Dépôt des candidatures

Pour être recevables, les candidatures doivent être adressées à l'attention de Monsieur le Président, rue sur les Vignes 37 à 4680 OUPEYE, **soit par courriel sur cpas@cpas-oupeye.be, soit par courrier déposé à l'accueil contre accusé de réception, soit sous pli recommandé à la poste** et réceptionnées, date du courriel, accusé de réception de l'accueil ou cachet de la poste faisant foi, pour le 15 juin 2026 au plus tard.

Elles doivent être accompagnées (sous peine d'exclusion) :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum vitae détaillé,
- d'une copie du diplôme de bachelier assistant(e) social(e), infirmier(e) gradué(e) social(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou infirmier(e) social(e) ou d'une attestation de fréquentation de 3^e année académique 2025-2026 (de ce même diplôme) ;
- d'un extrait de casier judiciaire datant de moins d'un mois modèle II.

Il est à noter, pour les personnes ne disposant pas encore du diplôme requis, que celui-ci sera requis pour l'engagement.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Soledad AGUIAR RADEMACKERS, Cheffe de Bureau spécifique au n° de tél. 04 240.62.42.

Les candidats répondant aux conditions de recrutement seront convoqués par mail le 23 juin 2026 dans l'après-midi pour les inviter aux épreuves d'admission écrites en date du 2 juillet 2026. Tout dossier adressé incomplet sera considéré comme irrecevable.